

Coste, qui l'avait agréé avec reconnaissance: ce local, c'est le cabinet même du conservateur : ce fut pour cette destination que l'on construisit, il y a huit ans, sous l'administration de M. Terme, les vitraux qui encadrent cette vaste pièce : le bibliothécaire de la ville a toujours eu la conviction qu'il aurait *un* jour sous *sa* garde les livres et les manuscrits recueillis par M. Coste •. l'événement ne l'aura pas trompé. Chacun de ces manuscrits et de ces livres portera, intérieurement, un cartouche qui mentionnera son origine et le numéro correspondant du catalogue : c'est un moyen de conservation. Mais il y a encore autre chose à faire.

Dans la pensée du bibliothécaire de la ville, on ne saurait mieux honorer la mémoire de M. Antoine Coste qu'en continuant religieusement son œuvre : il y a des lacunes considérables dans la collection lyonnaise ; elles disparaîtront. Le conservateur s'attachera constamment à placer, auprès des beaux livres de M. A. Coste, de magnifiques exemplaires, reliés en maroquin, aux armes de la ville, de tous les ouvrages éminents qui existent sur nos antiquités ou sur notre histoire, et les plus renommées des éditions lyonnaises. Cette dépense, qui ne s'appliquera qu'à des livres d'élite, ne saurait aller bien loin ; la ville de Lyon est, d'ailleurs, assez riche pour payer sa gloire.

Ce n'est point tout : le digne M. Antoine Coste n'avait point créé ses bibliothèques pour le vain amour-propre d'entasser des richesses littéraires dont lui seul aurait l'usage ; son but était plus élevé. Ce qu'il voulait, c'était le progrès dans notre histoire ; il n'achetait à si haut prix manuscrits et livres que dans l'espérance qu'ils seraient utiles à nos artistes et à nos écrivains. C'étaient des matériaux pour l'intelligence, et non des curiosités pour les bibliomanes, qu'il rassemblait avec tant de zèle. En faisant l'acquisition de la bibliothèque de M. Coste, l'administration de la cité a la même pensée : la